

mobilisation des ressources nécessaires et dans leur imputabilité. Il s'est également penché sur la protection des ressources biologiques marines, question prioritaire pour le Canada.

La grande priorité que les leaders des sommets économiques ont accordée aux questions environnementales, les fondements jetés par la Conférence de Stockholm et la Commission Brundtland ainsi que les efforts de nombreux autres organismes internationaux, y compris le Commonwealth et la Francophonie, ont abouti à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue au Brésil en juin 1992. Réunissant des dirigeants du monde entier, la CNUED avait pour objectif d'établir un programme international d'action pour le XXI^e siècle et de clarifier les interrelations entre l'environnement et le développement. La Conférence a cherché à faire avancer de nombreux dossiers, allant du changement climatique et de la gestion des forêts à la protection de la biodiversité et des ressources marines.

En complément des efforts multilatéraux de la CNUED et des sommets économiques, le gouvernement du Canada a entrepris de faire de la protection de l'environnement une priorité nationale. À la suite de nombreuses consultations publiques, il lançait en décembre 1990 le « Plan vert du Canada », à la fois un cadre global d'orientation et un plan d'action axé sur le développement durable, fixant des objectifs et des calendriers à l'égard d'un éventail de problèmes environnementaux d'ordre national et international. Le Plan vert repose sur le principe du partenariat des intervenants, notamment les gouvernements fédéral et provinciaux, le monde des affaires, les syndicats, les groupes autochtones et les organisations non gouvernementales.

L'éveil croissant du public aux problèmes environnementaux, combiné à l'ampleur même de ceux-ci, garantit que la protection de l'environnement restera à l'ordre du jour aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale.